

J.A. Lausanne Dominique 41 public

Bi-mensuel romand
N° 41 21 octobre 1965

Rédacteur responsable : André Gavillet
Le numéro : 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros :
Pour la Suisse : 12 francs
Pour l'étranger : 15 francs

Changement d'adresse : 50 centimes
Administration, rédaction :
Lausanne, Case Chauderon 142
Chèque postal 10 - 155 27
Imprimerie Raymond Fawer S. A., Lausanne

Les articles de ce numéro
ont été discutés ou rédigés par :

Pierre Aguet
Henri Galland
André Gavillet
Marx Lévy
Pierre Liniger
Christian Ogay
C.-F. Pochon

Cuisine bernoise au Volkshaus et élection du Conseil fédéral

Samedi soir 2 octobre 1965, à 19 h. 30, le comité directeur du Parti socialiste suisse recevait ceux que l'on appelle en style de congrès les hôtes étrangers. La cuisine n'était pas française ; certes, M. Schmitt, délégué de la S.F.I.O., racontait à table, selon un scénario bien mis au point, la nuit « historique » de la rupture Deferre - M.R.P. : « à quatre heures, à l'aube, épuisés de discussions vaines, nous nous séparâmes... ». Mais la cuisine était bernoise, sans prétention, abondante. Le centre d'attraction était M. Georges Brown, du Labour Party, ministre de M. Wilson, cocassement incapable de reconnaître son nom quand en schwyzertütsch il était demandé au téléphone. Légèrement voûté, par coquetterie pour cacher un tempérament celte bouillant, le sourcil hirsute, détendu comme un Anglais en tournée continentale, il amusait princièrement M. Tschudi, qui ne se dessaisait jamais de la simplicité démocratique d'un aristocrate bâlois. M. Chaudet n'était pas caché sous la table. Son nom ne circulait nulle part.

Les hypothèses

Le lendemain et les jours suivants, il fut en revanche beaucoup question de M. Chaudet. Dans ce battage, dont l'ampleur surprit probablement même les auteurs de la résolution, qui ne savaient pas, peut-être, qu'on ne pardonne pas dans le monde à ceux qui disent à haute voix ce que chacun est autorisé à penser, le plus curieux fut la surabondance des hypothèses journalistiques.

Quelques-uns parlèrent de manifestation spontanée. Ils furent peu nombreux, car il ne fait pas bon passer pour un naïf. Il y eut les minables en imagination (la « Weltwoche ») : un socialiste vaudois visait le département militaire ! Les malins de la rocade en deux temps : socialiste vaudois roque avec radical zuricois ; les super-malins de la rocade en trois temps : Vaud, Zurich, Berne (M. Wahlen est malade, M. Meyer, paysan zuricois, est un bon ministre des finances, etc.) cf. la « Feuille d'Avis de Lausanne » et le « Bund », avec variante possible de la rocade en trois temps par adjonction d'un radical tessinois. Mais c'est à Bâle (« National Zeitung »), qu'on a vraiment le sens de la politique. Pour que ces rocades soient possibles, explique le rédacteur, il faut que M. Chaudet ne parte pas avant M. Spühler. Donc il fallait le faire rester. Et le meilleur moyen de maintenir en place qui a son amour-propre, c'est de le prier de partir !

Maintenant, si ce jeu vous amuse, vous pouvez reprendre toutes ces hypothèses au second degré : qui aurait intérêt à mettre en circulation... celle-ci plutôt que celle-là, etc. On n'a pas chômé dans les cénacles.

En fait, il n'y a qu'un problème essentiel à nos yeux, c'est celui de l'élection du Conseil fédéral.

Les règles du choux

M. Chaudet, nous l'avons dit quand l'affaire des Mirage était chaude (D. P. 19), fut victime d'un décalage entre sa formation politique radicale vaudoise, qui lui aurait permis de maîtriser superbement des histoires de préfet, et les responsabilités techniques et politiques écrasantes du Département militaire. Il ne pouvait que chercher un appui dans quelques hommes de confiance de son état-major, promus par lui. Dès lors, il était prisonnier de son administration et de la hiérarchie militaire, destiné à couvrir.

Deuxièmement, les hypothèses dont nous parlons plus haut couvent depuis longtemps dans la presse et les couloirs si bien que, comme le faisait remarquer M. Duplain, l'élection du Conseil fédéral pourra bientôt être mise sur carte perforée.

Autrement dit, le problème casse-tête est le suivant : comment trouver à la fois les hommes qui apparaissent comme les plus capables de maîtriser leur département et en même temps qui répondent aux mille et une conditions qui régissent l'élection du Conseil fédéral ? Et si vraiment on veut à la fois élire les plus capables et respecter les règles du jeu, on tombe dans ces parties d'échecs avec échanges de pièces qui détériorent sérieusement le climat politique suisse.

Peut-on faire mieux et autrement ?

Plan et cabinet ministériel

Nous pensons qu'il ne sera pas possible, dans l'équilibre actuel de la Confédération, de secouer les règles de représentation régionale, confessionnelle et politique ; ce n'est même pas, pour l'instant, souhaitable.

Il ne reste donc qu'une possibilité. Faire en sorte que l'arbitraire inévitable de la sélection soit atténué ou corrigé par des méthodes de travail gouvernemental originales et nouvelles.

Quant à nous, nous en retenons deux.

Le plan d'abord. Non, ce n'est pas une antienne, c'est une nécessité. Si un plan définissait à moyen terme nos objectifs nationaux, si les options du plan étaient arrêtées après un débat démocratique, le Conseil fédéral, beaucoup plus qu'aujourd'hui, serait ramené à ce qui est sa fonction naturelle : être d'abord un exécutant. Si le Parlement et le peuple définissaient les grandes lignes d'une politique qui lierait le Conseil fédéral, l'élection de tel ou tel magistrat perdrait une part de son acuité ; de même, les disputes pour savoir à qui et à quel parti attribuer les départements populaires ou impopulaires perdraient toute signification.

L'autre mesure que nous jugeons indispensable est celle de l'institution du Cabinet ministériel. D'autres que nous la réclament. Elle offrirait des avantages évidents.

Un conseiller fédéral devrait pouvoir s'entourer d'une équipe d'hommes qu'il choisirait librement : non pas des amis, des copains, des frères de couloir et de truelle, des contemporains et des concitoyens, mais des hommes utiles. Ainsi pourraient être associés des forces jeunes (la gérontocratie guette la politique suisse), ainsi le recrutement de ceux qui participent au pouvoir serait étendu à une région plus vaste que l'étroite surface du canton de l'élu.

De surcroît, un cabinet ministériel donnerait aux conseillers une certaine indépendance à l'égard de leur propre administration et leur permettrait d'étudier et de prospecter d'autres affaires que les affaires immédiates de leur département.

Ces deux mesures nous semblent essentielles. D'autres peuvent être envisagées. Mais il faut les réclamer et créer en leur faveur un large courant d'opinion. Ce serait le rôle de nos grands confrères. Au lieu de donner à des hypothèses de couloir le retentissement de leur fort tirage et de faire glisser notre climat politique vers celui de la IV^e République française, il serait plus utile de créer les conditions qui permettraient de faire de l'élection gouvernementale autre chose que : c'est mon fou contre ta tour !

Participez à notre référendum

(voir page 4)

« Rencontre » : Sous cette dénomination une centaine de titres seront mais il n'y aura plus de coopérative d'édition

André Bonnard, dans sa chaire d'helléniste, enseignait la joie d'écrire en français ; secondairement, le grec. Toute une génération s'est trouvée un style en apprenant à traduire à son exemple : la fidélité au texte imposait une discipline, mais ensuite commençait la recherche et les surprises de l'invention verbale.

Quelques jeunes licenciés d'après-guerre, animés de cette flamme, se groupèrent en éditant la revue « Rencontre » et en créant, le 19 juin 1950, la société coopérative des « Editions Rencontre ». Après avoir quitté les bancs de l'Université, ils continuaient à traduire pour éprouver leur don verbal ; c'était un retour aux sources. Une renaissance.

Après une année d'activité dans l'édition, ils donnaient à la presse, le 2 février 1952, le communiqué suivant :

« L'assemblée générale ordinaire de la Société coopérative des Editions Rencontre s'est réunie à l'Hôtel de la Poste. Le président, M. Henri Debluë, a fait un bref historique de l'entreprise. Partis avec un très modeste capital, les administrateurs ont audacieusement publié, en un an, à gros tirages, une **collection de classiques grecs** et une première série d'œuvres de C.-F. Ramuz. L'excellente présentation et la haute valeur des textes, l'extrême modicité des prix ont permis la rapide acquisition d'un public considérable.

» Le président a rappelé ensuite le triple but des Editions Rencontre :

1. de bons textes à bon marché ;
2. une rétribution forfaitaire des auteurs et traducteurs ;
3. la réalisation complète de la formule coopérative qui associe **réellement** le lecteur sociétaire à l'effort d'édition... »

En 1965, toute expérience commerciale faite, le conseil d'administration des Editions Rencontre, qui cite ce communiqué, ajoute :

« Ce texte, aujourd'hui, ferait sourire. »

Le chiffre d'affaires de la beauté

L'article 3 des statuts de Rencontre déclare : « La société a pour but de répandre, par tous les moyens en son pouvoir, la beauté dans des milieux aussi vastes que possible. » Par quel moyen ? Par l'édition de livres au prix de revient.

La beauté s'est bien vendue. En 1952, le chiffre d'affaires s'élevait à 54 300 francs ; aujourd'hui, il est de 18 492 000 francs. En 1952, après Ramuz et la Grèce furent publiés « Rome présente » et la « Collection suisse » (des écrivains de Suisse française) ; cela ne faisait qu'une dizaine d'ouvrages par an. Aujourd'hui sortent cent nouveaux titres chaque année ; 200 000 ouvrages par mois. En 13 ans — quel graphique ascendant — sept cents titres ont été édités. Parallèlement, la modeste imprimerie Jaunin S. A., qui comptait en 1949, deux ouvriers et un apprenti, réunit, aujourd'hui qu'elle est devenue la Société anonyme de l'imprimerie Rencontre, une centaine de collaborateurs.

La beauté appelle le succès. Et pourtant, en dépit ou en raison de cette réussite dans l'expansion, il n'y a plus, depuis le vendredi 9 juillet au soir, de coopérative d'éditions Rencontre. La fiction d'une coopérative d'édition sans « aucun but lucratif » est morte. Pourquoi ?

Une coopérative « sans but lucratif »

Les mots coopérative et vente au prix de revient inspirent confiance. Ils furent un très bel atout dans le développement de Rencontre. Les administrateurs appliquaient le programme : en 1964-1965, l'exercice a été bouclé avec un bénéfice de 80 700 francs ; c'est dérisoire, si l'on se souvient que le chiffre d'affaires fut de 18,5 millions ; le bénéfice n'est donc que le 4,5 ‰ (pour mille !) du mouvement des ventes. Gestion vraiment coopérative.

La société se refusant, par une interprétation littérale des statuts, à réaliser des bénéfices, même ceux qui auraient permis de constituer des réserves pourtant indispensables, elle s'est trouvée avec des fonds

propres minimes par rapport à ses engagements sans cesse accrus.

Combien peut-on trouver de lecteurs qui, en Suisse, en Suisse romande, aient une vocation de co-éditeurs ? A sa fondation, Rencontre en dénicha 65 qui souscrivirent une part sociale de 50 francs. Ils n'attendaient pas fortune de cette modeste mise de fond ; ils désiraient plutôt soutenir une tentative de production nationale. Aujourd'hui, alors que, depuis plusieurs années, les efforts pour trouver de nouveaux sociétaires se sont relâchés, le nombre des coopérateurs est d'environ 1500. A l'échelle du pays, c'est un chiffre moyen. De surcroît, des coopérateurs étrangers peuvent difficilement être recrutés. Ainsi cette entreprise, qui a délibérément recherché une politique d'expansion à tout prix (l'augmentation du chiffre d'affaires que révèle le dernier exercice n'a été « que de 13 ‰ » et c'est l'augmentation la plus faible enregistrée depuis les origines de Rencontre !) reposait de plus en plus sur une tête d'épingle : 226 450 francs de fonds propres alors que les charges totales du bilan sont de 6,8 millions ; l'imprimerie, à elle seule, détenait une créance de 4 millions.

Si l'on songe que les Editions Rencontre ont diffusé de la beauté, certes, mais aussi des éditions du style livre-meuble, tout Balzac, cette œuvre-marathon pour linotypiste, tout Balzac, tombé dans le domaine public, donc sans droits d'auteur, en volumes interminables à reliure or sur moulure de cuir, ce Balzac-là qui faisait tapisserie à fleurs, a bien dû laisser quelques bénéfiques. Tout l'or n'a pas été mis sur les tranches.

De fait...

Une imprimerie en flèche

En 1950, l'Imprimerie Jaunin était une société au capital bien modeste de 20 000 francs ; son conseil d'administration se composait de MM. J. et P. de

La radio: encore un parent pauvre dans notre société d'abondance

Cet article a été composé la veille même du jour où le Conseil fédéral décida d'augmenter de 7 francs la taxe radio. Nous n'avons pas modifié notre rédaction, l'actualité ne faisant qu'apporter une acuité nouvelle à la thèse que nous défendons.

D. P.

Un étrange télégramme

« Le personnel des studios de Radio Suisse considère avec anxiété l'avenir de la radio helvétique. » Par cette phrase commençait un télégramme supplicatif adressé au Conseil fédéral ; la presse l'a rendu public le 1^{er} octobre. La suite du texte — diffusé par les agences ATS et UPI — faisait ressortir la nécessité de moyens financiers supplémentaires (en clair l'augmentation de 10 francs de la taxe d'audition, qui passerait ainsi de 26 à 36 francs).

Mais, au fait, qui est l'expéditeur de ce télégramme qui parle au nom du personnel ?

A Radio-Lausanne, on se posait la question, car le communiqué-miracle est apparu un beau matin sur le tableau de service.

Le personnel ? Aucun collaborateur du studio n'a signé.

Les syndicats ? Personne n'en assume la paternité. Alors ? L'explication la meilleure est qu'il doit s'agir d'une manœuvre « au sommet » de quelques hauts fonctionnaires de la S.S.R., peut-être télécommandés par la Direction générale ; fallait-il aider le Conseil fédéral à faire passer devant l'opinion publique une décision impopulaire ?

Nul ne sait vraiment. Mais, si les auteurs restent anonymes, le problème, lui, existe. Il mérite la plus grande attention.

Petit historique

L'évolution de la radio, en Suisse, a été extrêmement rapide. Elle est née, dans notre pays, on le sait, en 1923. Radio quadragénaire. A cette date, les quelques sans-fillistes devaient se contenter de capter le signal horaire de la Tour Eiffel. Les premières émissions partirent de Lausanne. Les souvenirs héroïques ont souvent été rappelés : le studio du Grand-Chêne, Roland Pièce, speaker-factotum. Puis, en 1925, avec le soutien de la Fondation des émissions Radio-Genève, les premiers balbutiements genevois dans l'éther, qui portaient des studios de Mon-Repos.

Aujourd'hui, avec ses 1 619 395 concessionnaires à fin 1964, la radio suisse est, de loin, la première entreprise d'information et de culture du pays. Mais, sans même parler de la presse, elle n'est pas à l'abri de la concurrence ; elle n'a plus le monopole des ondes ; apparue il y a 10 ans, la télévision l'a obligée à se réorganiser complètement.

Pour l'instant, cette réorganisation n'a été entreprise que sur le plan administratif. On sait qu'il a fallu quatre ans de discussions pour que les neuf anciennes sociétés abandonnent leurs concessions et rendent possible un regroupement par régions linguistiques. Mais plus importante que la réorganisation administrative serait celle des programmes. Elle était prévue pour le 1^{er} octobre 1965. Elle est en suspens, faute de moyens financiers.

Ainsi la radio, aujourd'hui, est privée à la fois des ressources qui lui permettraient de tenir son rang culturel et de celles qui sont nécessaires à sa réorganisation.

Quelques données du problème

Pour s'adapter à la concurrence de la TV, il est admis que la radio doit émettre des programmes continus de l'aube à minuit. L'information doit serrer de plus près l'actualité, selon une technique mise au point depuis longtemps par Europe N° 1. Les programmes doivent pouvoir être plus spécialisés : certaines émissions culturelles qui n'intéressent que des auditeurs qui aiment à choisir leur programme sont dévolues à la seconde chaîne. D'où des frais accrus de personnel et d'équipement des studios. C'est donc ce programme minimum qui devrait être financé par l'augmentation de la taxe qu'attendent tous les animateurs de radio.

Nous irons plus loin. Il faut viser au-delà de ce programme réduit.

La plupart de nos voisins disposent en effet non de 2, mais de 3 ou 4 chaînes. Il faudra prévoir un jour — ils existent déjà dans certains pays — l'équipement de studios dans chaque ville ou groupe de villes de quelque importance. Leur fonction : prendre l'antenne à certaines heures pour des informations d'intérêt local ou régional.

L'Allemagne et la France poursuivent leur programme d'installation d'émetteurs à ondes ultra-courtes en stéréophonie, selon le procédé dit « à fréquence pilote » et il est déjà possible de capter confortablement en Suisse romande les émissions stéréo de France-Musique diffusées par le Mont-Rond. Pour animer un marché quelque peu anémique, nos commerçants en radio mettent en vente des appareils équipés selon la nouvelle technique. Tentez cette petite expérience : entrez dans un magasin et faites-vous montrer les nouveaux appareils. Après quoi,

édités chaque année,

Muralt, Piguet et Descombaz. En 1953, M. de Muralt de la Jaunin S. A., qui avait fait partie de l'équipe des fondateurs de la société d'édition, prit la présidence de la coopérative. Il la sauva de la faillite ; en 1955, la situation financière était telle que l'imprimerie admit de faire une remise sur le montant de ses factures ; puis il lia étroitement l'imprimerie et la société d'édition, les mêmes administrateurs contrôlant l'une et l'autre. L'imprimerie Jaunin S. A., devenue en mai 1961 l'Imprimerie Rencontre S. A., bénéficia de la clientèle sans défaillance des Editions qui étendirent leur marché en France et en Belgique. Par contrat, passé le 11 décembre 1959 entre les deux sociétés, contrôlées par les mêmes administrateurs, l'imprimerie se voyait confier l'exclusivité des travaux et fournitures, même ceux qu'elle ne pouvait accomplir elle-même. Les prix devaient être ceux de la concurrence, mais sans rabais.

Or, il est évident que des commandes annuelles pour une dizaine de millions, garanties, obtenues sans marchandage, sont des conditions idéales de développement. Même le crédit, au taux de 5 1/2 %, était de bon placement.

La Coopérative ne faisait pas de bénéfice ; mais il était licite que la S. A. en fit un, d'où son expansion, qui a été rendue possible aussi par des augmentations du capital social qui, par étapes, a passé à 2,4 millions. (Il devrait même doubler encore cette année pour atteindre 5 millions.)

L'imprimerie facilitait donc le financement de la coopérative sans but lucratif et en contre-partie elle était assurée d'un chiffre d'affaires important et d'un bénéfice commercial en proportion, ce qui rendit possible son développement foudroyant.

La situation régularisée

Cette association avantageuse d'une imprimerie S.A. et d'une société d'édition coop a donc pris fin le 9 juillet. 66 sociétaires sur 1500, c'étaient les vacances, participèrent à l'enterrement ; sur ces 66, 22

vous demandez à quelle date les émissions suisses seront diffusées en stéréophonie, comme en France ou en Allemagne. Les savantes périphrases du vendeur vous en apprendront plus qu'un article sur la misère de notre radio helvétique.

Quels sont, en fait, ses comptes de ménage ?

La situation financière

Les taxes d'audition ont produit, en 1964, Fr. 42 300 000.—, répartis comme suit :

— aux P.T.T. pour la partie technique (émetteurs, etc.), 30 % soit Fr. 12 700 000.— ;

— à la S.S.R. pour les programmes : 70 % soit Fr. 29 600 000.—.

Ces ressources n'ont pas suffi : de 1963 à 1964, les frais de personnel pour les seuls studios ont augmenté de Fr. 870 000.—.

En 1964, la radio a dû utiliser ses dernières réserves, qui étaient de Fr. 2 800 000.—.

Pour 1965, le budget prévoyait un déficit de Fr. 2 500 000.— qui devait être couvert par un emprunt contracté auprès de la TV. Si l'on en croit le dernier communiqué du « personnel », l'emprunt se monterait finalement à près de 4 millions de francs. Il était prévu que cet emprunt serait remboursé en 1966 sur le produit des taxes de radio augmentées. A condition, bien entendu, que le Conseil fédéral accorde le supplément de Fr. 10.— par concessionnaire, c'est-à-dire Fr. 16 200 000.—.

Or, selon la décision du Conseil fédéral, qui d'après nos informations est déjà prise mais non confirmée à l'heure où nous rédigeons ces lignes (le 14 octobre 1965), l'augmentation accordée ne serait pas suffisante pour couvrir à la fois les besoins accrus

étaient des employés de la maison même. L'opposition fut donc réduite. Un seul sociétaire protesta. En échange de 200 actions (de 1000 francs, estimées à 1200 francs), l'imprimerie a repris la totalité des engagements, des actifs commerciaux et la raison sociale des « Editions Rencontre ».

Autrement dit, la coopérative d'édition a été rachetée pour un montant qui correspond à peu près à la valeur des fonds propres. Or ceux-ci étaient jugés dérisoirement faibles. C'est donc une reprise avantageuse : 240 000 francs pour 18 millions de chiffre d'affaires, d'autant plus que le paiement est effectué par cession d'actions de l'imprimerie. Ajoutons qu'avec l'intérêt de cet argent, l'ancienne coopérative, devenue les « Sociétaires du Livre Rencontre », distribuera probablement un prix littéraire annuel qui servira la publicité de l'imprimerie. Les sociétaires auront droit à un rabais pour tout achat de livres, comme jusqu'ici, pour autant qu'il s'agisse d'ouvrages « Rencontre ». Si l'on se rappelle que le même conseil d'administration gérait les deux sociétés, il faut reconnaître que cet accord de rachat est ingénieux.

Fiction coopérative

Mais pourquoi avoir renoncé à cette utile division des tâches ? La faiblesse des fonds propres des éditions n'est qu'un argument, pas absolument décisif tant que l'imprimerie assurait le financement des investissements.

En fait, la coopérative n'était plus qu'une fiction. Déjà, au départ, à la période bleue-idéaliste, les ventes aux sociétaires ne représentaient que le 1/25 des ventes totales. Aujourd'hui, ce n'est plus que le 1/100. Une entreprise d'édition de ce genre chasse plus l'abonné que le sociétaire. Celui qui souscrit aux œuvres complètes de Zola ou de Balzac ou de Hugo, s'engage pour quelques dizaines de volumes ; l'œuvre intégrale stimule et étale la vente. Mais les œuvres classiques de la littérature qui se prêtent à

des studios, rembourser l'emprunt de 1965 et assurer le démarrage d'une réorganisation des programmes. La situation est-elle donc sans issue ?

Une analogie

Partons d'une remarque du directeur de Radio-Zurich, M. Padel. A mi-septembre, il signalait que la situation financière de son studio était telle que les échanges d'enregistrements d'orchestre avec les radios étrangères — plus de 300 en 1964 — ont dû être supprimés.

Cette situation est analogue à celle de Pro Helvetia qui a pour tâche de contribuer à une meilleure diffusion de la culture suisse à l'étranger. Aussi, le Conseil fédéral, dans son message du 28 mai 1965, attirait l'attention des Chambres sur le fait que, faute de moyens, la fondation Pro Helvetia (comme Radio-Zurich, ici est notre analogie) voyait ses échanges avec l'étranger, organisation d'expositions, tournées de concert, etc., fortement entravés. Or les échanges, comme le dirait M. de Lapalisse, sont fondés sur la réciprocité ; en cas de blocage, l'appauvrissement est double. En conséquence, le Conseil fédéral a proposé une augmentation de la subvention par paliers ; elle sera portée de 1,2 à 4 millions. Cette proposition raisonnable n'a soulevé aucune opposition ? Faut-il subventionner la radio, de même ?

Les comptes des P.T.T.

Nous en faisons déjà la remarque, à propos de la télévision ; est-il normal que l'infrastructure (émetteurs, radios, relais, etc.) soit à la charge des auditeurs ?

Or, la prise en charge de ces dépenses d'équipe-

ment n'exigerait même pas une subvention au sens strict du terme. En effet, de 1960 à 1963, les comptes généraux des P.T.T. ont présenté un solde actif de 70 millions qui fut, conformément à la Constitution, versé à la caisse fédérale. Ne peut-on pas prélever sur ce bénéfice, produit par l'entreprise même qui a la charge de l'équipement de la radio, les 12,7 millions payés par les auditeurs ?

ment n'exigerait même pas une subvention au sens strict du terme. En effet, de 1960 à 1963, les comptes généraux des P.T.T. ont présenté un solde actif de 70 millions qui fut, conformément à la Constitution, versé à la caisse fédérale. Ne peut-on pas prélever sur ce bénéfice, produit par l'entreprise même qui a la charge de l'équipement de la radio, les 12,7 millions payés par les auditeurs ?

Indispensable

Il ne sera certes pas abusif de demander une contribution supplémentaire à l'auditeur. Mais exiger une trop forte augmentation serait, psychologiquement, une faute. Et encore, pour quelques francs supplémentaires, faut-il pouvoir offrir en contre-partie des émissions accrues en nombre, améliorées en qualité. Les millions que produira l'augmentation des taxes suffiront-ils ?

Pourquoi alors les P.T.T. ne seraient-ils pas autorisés à passer une écriture comptable interne ? Le rôle de la radio est tel qu'elle mérite un appui public. Et une fois encore, ce ne serait même pas une subvention. Mais cette écriture permettrait à la radio de payer ses dettes et de se préparer à ses nouvelles tâches. C'est indispensable.

P.-S. : Notre raisonnement a été admis partiellement par le Conseil fédéral. En effet, les 7 francs s'expliquent ainsi. Demandés : 10 francs. Accordés le 70 % : 7 francs. Le 30 % qui manque reste à la charge des P.T.T.

Le calcul appliqué à la seule augmentation ne devrait-il pas l'être à la répartition de l'ensemble des recettes, afin que la totalité des taxes finance les seuls programmes ?

Le calcul appliqué à la seule augmentation ne devrait-il pas l'être à la répartition de l'ensemble des recettes, afin que la totalité des taxes finance les seuls programmes ?

Le rédacteur de la F.A.L. s'est arrêté à Yverdon

Si M. Bertil Galland, enquêtant sur le rachat de Thorens par Paillard, avait été au delà d'Yverdon, s'il était monté à Sainte-Croix, il se serait épargné une regrettable erreur.

Expliquant la genèse de notre article, il y voit une manœuvre électorale qui aurait eu pour but de redorer le blason des socialistes de Sainte-Croix. Certes, on comprend que du 2 au 9 octobre, le virus de la chasse aux combinaison régnait à la F.A.L. ; quand le rédacteur en chef a un coryza, il est permis au chef des reportages d'avoir le rhume. Mais on ne comprend pas cette erreur de la part d'un journaliste qui se veut vaudois. Comment ignorer le particularisme des Jurassiens ? Comment supposer, quand on les connaît, que pour résoudre des problèmes locaux, ils iraient solliciter l'aide de Lausannois ?

Ce qui frappe au contraire quand on étudie l'affaire Thorens, c'est la manière locale dont elle fut traitée ; du côté patronal, à la fois paternaliste et villageoise. D'ailleurs, les ouvriers de Sainte-Croix, en ce genre d'affaires, s'adressent d'abord à leur organisation professionnelle, en l'occurrence la F.O.M.H. et ils se garderont de faire entrer la politique en des domaines qui concernent d'abord leur syndicat. C'est encore un trait jurassien bien connu. Vuitebœuf serait-il plus loin que Saïgon ?

En revanche, le reportage de M. Galland à Yverdon a été fructueux : on connaît désormais le prix de

rachat : environ deux millions et demi. Nous avons situé le champ des estimations entre 2 et 10 millions pour retenir le chiffre de 8 millions comme le plus vraisemblable : si l'on en croit les confidences du directeur, ce serait beaucoup trop. Mais cela ne change rien au fond de l'affaire, si ce n'est que, l'investissement étant faible, un geste de la maison Paillard nous semble devoir être d'autant plus naturel. Car il est un argument que personne ne pourra admettre. Nous citons : « L'argent que nous consacrons au rétablissement des finances de la Fondation Thorens, c'est autant qui est enlevé aux œuvres de prévoyance de nos propres ouvriers. Nous avons prévu de verser 100 000 francs et les anciens ouvriers de Paillard trouvent que c'est déjà trop. »

Curieux, car la direction ne consulte pas les ouvriers quand elle décide un rachat. Si elle investit 2, 10 ou 20 millions, cela ne regarde pas, d'après elle, les ouvriers. Le rachat de Thorens a été traité de cette manière. Or la reprise du déficit technique de la caisse Thorens aurait dû faire partie de l'investissement.

En revanche, aller dire à ses propres ouvriers : nous avons l'habitude de consacrer tant à nos fonds de prévoyance, mais si nous devons donner trop pour la caisse Thorens, nous ne pourrions pas faire plus pour vous, et ensuite s'abriter derrière les inévitables protestations des anciens de Paillard, c'est une manière trop facile de diviser pour régner.

Ils lisent encore Urbain Olivier

Qui lit encore Urbain Olivier ? Les abonnés du « Geschäftsblatt » de Thoune, journal progressiste-bourgeois paraissant cinq fois par semaine à la porte de l'Oberland. Un supplément hebdomadaire de ce quasi-quotidien s'intitule : « Echo von Thunersee ». Il publie actuellement un récit de l'écrivain vaudois qui plaisait tant à nos grands-mères, sous le titre allemand de « Verwaist ».

Une expérience pédagogique par la tricherie

Les fuites du baccalauréat ont permis de faire en France une intéressante expérience ; elle mérite d'être retenue au moment où l'on cherche les moyens d'alléger les programmes et de limiter les efforts de mémorisation.

Partout, dans la vie, l'ancien étudiant disposera de documents. Pourquoi l'en priver à l'examen ? Encore faudrait-il qu'il ait appris à les utiliser et qu'il dispose pour le faire d'une vraie culture générale.

Le recteur Capelle a fait part à la presse française des résultats de son enquête sur les fuites du bac, à Marseille. Ils sont intéressants même si le souci de minimiser l'affaire est évident.

« Après les fameuses fuites du bac de 1964, je suis allé enquêter à Marseille avec plusieurs inspecteurs généraux. J'ai examiné les copies. Certaines avaient de toute évidence été composées par des non-tricheurs. Leur « bagage » était souvent mince, mais on dénotait souvent des qualités de jugement, de finesse, d'organisation. Certains candidats avaient de toute évidence été informés. Leurs copies étaient souvent indigestes, trop documentées, mal terminées. J'ai alors examiné les livrets scolaires des élèves : tous ceux qui étaient de bons élèves pendant l'année scolaire avaient fait de bonnes copies, **qu'ils aient ou non connu le sujet**. Les autres en avaient de mauvaises. »

Notre concours : les résultats

Nos lecteurs savent, car nous ne nous lassons pas de le répéter, que notre meilleure propagande est assurée par eux-mêmes ; c'est pourquoi nous avons ouvert en permanence notre concours de l'« adresse utile ». Une seule adresse bien sélectionnée vaut mieux qu'un arrosage de cent exemplaires envoyés selon le hasard d'une liste d'annuaire.

Merci à tous ceux qui prennent quelques secondes pour nous envoyer une carte postale. Pour le dépouillement du dernier concours, nous ne publions, par simplification, que la liste de ceux qui nous ont procuré un ou deux abonnements ; il va de soi que les autres adresses restent classées et qu'il en sera tenu compte la prochaine fois, si elles « donnent » un abonnement.

Les résultats sont les suivants :

Nous ont procuré 1 abonné : MM. Claude Bossy, Genève ; Alfred Bussey, Lausanne ; F. Castiglione, Genève ; Auguste Chappuis, Penthaz ; Paulette Duvoisin, Cernier ; Jacqueline et Pierre Hirsch, La Chaux-de-Fonds ; Henri Pahud, Onex ; E. Peytregnet, Bussigny ; Madeleine Picot, Lausanne ; J.-P. Rochat, Montreux ; J. Schweizer, Lausanne ; C. Torracinta, Genève ; Bernard Varrin, Villars-sur-Fontenais (Jura).

Nous ont procuré deux abonnés : Mlle Jeanne Lovis, Bâle ; M. Pierre Aubert, Aubonne.

Le tirage au sort, peu galant, a désigné M. Pierre Aubert qui recevra l'enjeu d'amitié de P. Liniger. Le concours est permanent.

Un référendum de Domaine Public

Dans notre dernier numéro, nous disions que nous fêterions le 41 en recensant quelques-unes des idées auxquelles nous tenons et qui seraient réalisables si...

Nous demandons aujourd'hui à nos lecteurs de juger eux-mêmes, par référendum. Il ne s'agit pas de choisir par exclusion. Ces propositions ne sont pas contradictoires entre elles ; et pourtant il faut indiquer des priorités et des ordres d'importance.

Marquez chaque idée d'un certain nombre de points : 10 à celle qui a votre préférence, 1 à celle qui vous paraît la plus négligeable. Nous n'avons pas retenu que des options économiques. Il n'est donc pas nécessaire de juger en fonction de l'avenir immédiat du pays, mais bien plutôt subjectivement ce qui vous semble essentiel, digne d'être défendu, primordial à vos yeux.

Précisons bien, il s'agit de faire un classement. Il y aura donc un seul 10, un seul 9, un seul 8... un seul 1.

A titre subsidiaire, nous vous demandons d'indiquer deux sujets, importants pour vous, omis dans notre liste.

L'éventail des lecteurs de D.P. est suffisamment large géographiquement et professionnellement pour que cette consultation puisse revêtir une valeur de test. Pour qu'elle ait une signification, nous demandons à chacun de nos lecteurs d'y prendre part. Utilisez le texte imprimé que vous pouvez découper. Ou pour les collectionneurs qui gardent leur journal intact, merci, adressez-nous sur carte postale vos réponses ; sans récrire les libellés, il suffit de reprendre le même ordre de numérotation. Avec la liste-type des lecteurs de D.P., nous publierons en regard celle des membres de notre équipe.

3. Politique active pour assimiler et intégrer les travailleurs étrangers
4. Révision de l'assurance-invalidité, pour que l'invalidité ne soit pas définie uniquement selon des critères économiques
5. Aide des cantons confédérés pour permettre au Jura autonome de se donner une organisation et une législation témoin
6. Révision des règles d'imposition des personnes morales et notamment des holdings dans l'ensemble des cantons suisses
7. Mise en place dans les cantons et sur le plan fédéral d'un commissariat chargé de réunir toutes les données nécessaires à une planification
8. Création d'un fonds d'investissement syndical, centralisant l'épargne salariale et l'affectant à des investissements d'utilité publique dont, en priorité, le logement
9. Introduction du « congé-éducation » réservé à ceux qui travaillent à leur perfectionnement professionnel ou qui accomplissent des tâches d'une utilité sociale évidente
10. Création, au centre des localités, de « maisons de la culture »

Autres sujets :

- a)
- b)

Nom et prénom :

Profession : Age :

Domicile :

A renvoyer avant le 1^{er} novembre, case Chauderon 142, Lausanne.

Participez tous. Le nombre donne sa force aux idées.

1. Réorganisation et centralisation de la presse syndicale pour que puisse être créé un puissant hebdomadaire romand de gauche
2. Investissements importants dans la recherche et l'expérimentation pédagogique